

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
- CONSEIL MUNICIPAL -
SEANCE DU 12 février 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DOUZE FEVRIER à 20 h 00

Le Conseil Municipal de CUGAND-LA-BERNARDIERE, convoqué par Monsieur Claude DURAND Maire de Cugand-la-Bernardière, s'est réuni dans la salle du Conseil en Mairie de Cugand-la-Bernardière.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 30 janvier 2026

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 30 janvier 2026

Présents : Monsieur Claude DURAND, Maire et Cécile BARREAU, Maire Déléguée

Mmes et M. : Béatrice DOUILLARD, Luc FIGUREAU, Vincent GRIFFON, Sylvie LORIOU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Adjoint.

Mmes et M. : Thomas BERANGER, Michel BOIVINEAU, Jean-Claude BOURGOIN, Alban CHARRIE, Laurence CHAUVEAU, Anita DOUILLARD, Jean Louis DOUILLARD, Stéphanie DOUILLARD, Karine FRESNEAU, Annie GELINEAU, Laurent GUILLOU, André HERVOUET, Gérard KEMPF, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Benoit MAUDET, Marc PUICHAUD, Jérôme TURMEAU, Conseillers.

Représentés : Laurence GRONDIN ayant donné pouvoir à Laurence CHAUVEAU, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à Jean-Luc BOURGOIN, Jean Emmanuel BOILEAU ayant donné pouvoir à Cécile BARREAU, Isabelle SECHER ayant donnée pouvoir à B MAUDET

Excusés : Aurélien ALLAIRE, Aurélie ALLEMAND, Christelle BLOUIN, Guy BUCHET, Samuel CASSERON, Hyacinthe CHASSAGNE, David EPIARD, Frédéric LECOMTE, May Line LE TRIONNAIRE, Fanny ROBIN ET Audrey TIJOU sans pouvoir

Secrétaire de séance : Cécile BARREAU

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision
2026-07	Vote du budget principal pour l'exercice 2026
2026-08	Vote du budget annexe réserves foncières pour l'exercice 2026
2026-09	Vote du budget annexe pour les lotissements de CUBE pour l'exercice 2026
2026-10	Vote du budget annexe du patrimoine immobilier et commercial (PIC) pour l'exercice 2026
2026-11	Vote du budget annexe du CCAS pour l'exercice 2026
2026-12	Fongibilité M57, délégation à l'exécutif
2026-13	Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2026
2026-14	Convention de groupement d'achat entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes sur le déploiement des réseaux numériques et de télécommunications privés

2026-15	Dénomination des voies sur la commune déléguée de La Bernardière – Lotissement des Hauts du Pas du Clissonnais
2026-16	Convention avec le SYDEV : Lotissement les Hauts du Pas du Clissonnais tranche 1 Rénovation du PL 506-076 ET PL 506-078 Rue Chanoine BOUCHET
2026-17	Délégation au Maire du Conseil Municipal : compte rendu
	Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers présents dans la salle du Conseil Municipal. Monsieur le maire précise que les micros sont installés et de les utiliser pour prendre la parole. La séance est donc enregistrée.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la désignation de Madame Cécile BARREAU en tant que secrétaire de séance.

APPROBATION DES PV DES CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur PUICHAUD fait remarquer que sur le procès-verbal il est mentionné absent, or il est arrivé en retard, au moment de l'étude du rapport d'orientations budgétaires, et souhaite que cela soit modifié.

Monsieur BOIVINEAU fait mention des ses absences précédentes mais en regardant la liste des délibérations de novembre, il y aurait une erreur sur le comptage de voix du 4/12 dernier.

Monsieur le Maire indique que les éventuelles anomalies seront reprises pour correction.

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 22 janvier 2026 de Cugand-la-Bernardière

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres votants, moins une abstention.

2026-07 : VOTE DU BUDGET GENERAL 2026 DE LA COMMUNE CUGAND-LA-BERNARDIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget général de la commune pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
011	Charges à caractère général	1 567 307,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 067 500,00 €
014	Atténuation de produits	107 000,00 €
65	Autres produits de gestion courante	673 500,00 €
66	Charges financières	21 351,75 €
67	Charges exceptionnelles	30 924,82 €
023	Virement à la section d'investissement	799 686,22 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	157 841,18 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 425 110,97 €
D002	RESULTATS REPORTE 2025	- €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	5 425 110,97 €
---	-----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
013	Atténuation de charges	45 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	685 405,00 €
73	Impôts et taxes	966 000,00 €
731	Fiscalité locale	2 141 448,00 €
74	Dotations et participations	1 137 109,00 €
75	Autres produits de gestion courante	153 500,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 020,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 129 482,00 €
R002	RESULTAT REPORTE 2025	295 628,97 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	5 425 110,97 €
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
20-23	Immobilisations incorporelles, corporelles en cours	3 996 928,29 €
10	Dotations, fonds divers de réserves	30 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	235 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 020,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 262 948,29 €
D001	RESULTAT REPORTE 2025	374 219,66 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	4 637 167,95 €
--	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
10	Dotations, fonds divers (TA + FCTVA)	445 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 250 000,00 €
13	Subventions d'équipement	1 984 640,55 €
16441	Emprunts	- €
165	Dépôts et cautionnement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	799 686,22 €
040	Opération d'ordre entre sections	157 841,18 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 637 167,95 €
R001	RESULTAT REPORTE 2025	- €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	4 637 167,95 €
--	-----------------------

ETAT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - BP. 2026

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10001	MAIRIE CUGAND		13 204,91	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
10002	MAIRIE LA BERNARDIERE		47 409,01	18 290,78	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00
11001	ATELIER COMMUNAL CUGAND		66 863,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11002	ATELIER COMMUNAL LA BERNARDIERE		6 106,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12001	EGLISE ST PIERRE CUGAND		4 949,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12002	EGLISE ST BLAISE LA BERNARDIERE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13000	ETUDES POLITIQUE SPORTIVE ET AMENAGEMENTS		6 660,00	0,00	1 320 000,00	0,00	0,00	1 320 000,00
14001	MEDIATHEQUE CUGAND		4 878,63	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00
14002	MEDIATHEQUE LA BERNARDIERE		0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
15001	SALLE ECO CUGAND		8 629,62	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
15002	SALLE POLYVALENTE LA BERNARDIERE		62 217,71	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
15011	SALLE DU MINGOT		834,34	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
15031	LOCATIFS COMMUNAUX CUGAND		0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00
15041	GITE GALMIER CUGAND		3 598,50	7 888,14	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
15051	MAISON DES ASSOCIATIONS CUGAND		176 687,81	984,07	0,00	0,00	0,00	0,00
15062	MOULIN A FOULON		0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
15061	PRESBYTHERE		19 119,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20001	PROGRAMME ANNUEL VOIRIE CUGAND		14 527,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20012	VOIRIE RESEAUX		102 951,20	46 019,58	316 000,00	0,00	0,00	316 000,00
20023	AMENAGEMENT RUE JEAN MOULIN		531 404,02	99 090,80	0,00	0,00	0,00	0,00
20024	AMENAGEMENT VOIRIE RESEAU LA GRANGE		0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
2025	AMENAGEMENT ROUTE DE CLISSON		0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
21002	SYDEV ECLAIRAGE PUBLIC LA BERNARDIERE		5 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22001	CIMETIERE CUGAND		0,00	29 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22002	CIMETIERE LA BERNARDIERE		0,00	12 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23001	AMENAGEMENTS POLE COMMERCE CUGAND		0,55	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
23002	REVITALISATION DU CENTRE BOURG		14 316,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25001	ENVIRONNEMENT CUGAND		1 803,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25003	HUCHELOUP		175 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
25011	AMENAGEMENT JARDINS CLOS		51 455,93	12 198,95	0,00	0,00	0,00	0,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/21	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
26012	AMENAGEMENT POLE MAIRIE / STADE		374,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27001	AMENAGEMENTS SECURITAIRES PASSERELLE CUGAND		102 908,28	391 424,65	0,00	0,00	0,00	0,00
27002	AMENAGEMENTS SECURITAIRES BEL AIR		0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27003	AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE COMINGER DE MEYRAC		0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
27004	MISE AUX NORMES SCDECI		0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
27005	AMENAGEMENTS PROTECTION		0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
30001	VEGETALISATION POLE SCOLAIRE		69 677,89	20 319,42	0,00	0,00	0,00	0,00
30002	ECOLE PUBLIQUE		6 679,23	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
31001	POLE ENFANCE CUGAND		229,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31002	POLE ENFANCE LA BERNARDIERE		3 625,74	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
32002	FOYER DES JEUNES LA BERNARDIERE		0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
32012	MAM		798 564,37	178 080,40	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
33001	RESTAURANT SCOLAIRE CUGAND		6 188,38	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
33002	RESTAURANT SCOLAIRE LA BERNARDIERE		99 275,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40001	MATERIEL DIVERS		939,32	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
42001	MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
43001	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEU CUGAND		111 811,40	18 729,60	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
43002	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEU LA BERNARDIERE		14 875,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	ACQUISITIONS FONCIERES		3 628,76	0,00	271 441,94	0,00	0,00	271 441,94
TOTAL			2 555 842,31	953 486,35	3 043 441,94	0,00	0,00	3 043 441,94

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2026 pour le BUDGET GENERAL DE CUGAND-LA-BERNARDIERE

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	3
Voix « Contre »	1
Voix « Pour »	26

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

2026-08 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 – RESERVES FONCIERES

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget annexe – Réserves foncières pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
011	Charges à caractère général	- €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
66	Charges financières	23 605,71 €
67	Charges exceptionnelles	- €
023	Virement à la section d'investissement	149 400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 005,71 €
D002	RESULTATS REPORTE 2025	- €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	179 005,71 €
---	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
75	Autres produits de gestion courante	148 800,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	27 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	176 300,00 €
R002	RESULTAT REPORTE 2025	2 705,71 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	179 005,71 €
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
21	Immobilisations corporelles	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	149 400,00 €
020	Dépenses imprévues	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	149 400,00 €
D001	RESULTAT REPORTE 2025	- €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	149 400,00 €
--	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
21	Immobilisations corporelles	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	149 400,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	149 400,00 €
R001	RESULTAT REPORTE 2025	- €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	149 400,00 €
--	---------------------

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2026 pour le BUDGET ANNEXE RESERVES FONCIERES.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	29

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

2026-09 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 – LOTISSEMENT DE CUBE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget annexe – Lotissement CUBE pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
011	Charges à caractère général	910 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	490 837,99 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 400 837,99 €
D002	RESULTATS REPORTE 2025	104 314,30 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	1 505 152,29 €
---	-----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	99 185,81 €
75	Autres produits de gestion courante	- €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 301 652,18 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 400 837,99 €
R002	RESULTAT REPORTE 2025	104 314,30 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	1 505 152,29 €
---	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
21	Immobilisations corporelles	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	- €
020	Dépenses imprévues	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 301 652,18 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 301 652,18 €
D001	RESULTAT REPORTE 2025	424 905,08 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	1 726 557,26 €
--	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 235 719,27 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
040	Opération d'ordre entre sections	490 837,99 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 726 557,26 €
R001	RESULTAT REPORTE 2025	- €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	1 726 557,26 €
--	-----------------------

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2026 pour le BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CUBE.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	29

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

2026-10 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 – PATRIMOINE IMMOBILIER ET COMMERCIAL

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget annexe – PATRIMOINE IMMOBILIER ET COMMERCIAL pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
011	Charges à caractère général	15 938,01 €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	6 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
023	Virement à la section d'investissement	39 791,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 309,00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 738,01 €
D002	RESULTATS REPORTE 2025	- €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	69 738,01 €
---	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €
75	Autres produits de gestion courante	50 199,96 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	50 199,96 €
R002	RESULTAT REPORTE 2025	19 538,05 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	69 738,01 €
---	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
23	Immobilisations en cours	22 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	25 100,00 €
020	Dépenses imprévues	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	47 100,00 €
D001	RESULTAT REPORTE 2025	19 620,68 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	66 720,68 €
--	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - BP 2026		
	<i>restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
16	Emprunts et dettes assimilées	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 620,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	39 791,00 €
040	Opération d'ordre entre sections	7 309,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	66 720,68 €
R001	RESULTAT REPORTE 2025	- €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2026	66 720,68 €
--	--------------------

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres et en section d'investissement au niveau des chapitres pour les crédits hors opérations comptables et au niveau des opérations) le budget primitif 2026 pour le BUDGET ANNEXE PATRIMOINE IMMOBILIER ET COMMERCIAL.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	29

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

2026-11 : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 –CCAS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les chiffres qu'il propose pour le budget annexe – CCAS pour l'exercice 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - BP 2026		
011	Charges à caractère général	20 754,82 €
65	Autres charges de gestion courante	7 820,00 €
66	Charges financières	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 574,82 €
D002	RESULTATS REPORTE 2025	- €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	28 574,82 €
---	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - BP 2026		
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €
R002	RESULTAT REPORTE 2025	13 574,82 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	28 574,82 €
---	--------------------

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** (en section de fonctionnement au niveau des chapitres) le budget primitif 2026 pour le BUDGET ANNEXE du CCAS.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	29

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

2026-12 : Mise en application de la fongibilité des crédits budgétaires – année 2026

Le Maire rappelle que la Commune fonctionne désormais avec la nomenclature M57 et indique que dans ce cadre, afin de disposer de plus de souplesse budgétaire, le Conseil municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code des Collectivités territoriales. Il doit dans ce cas, informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

➤ **Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :**

- De l'autoriser à mettre en œuvre la fongibilité des crédits budgétaires, sur le budget principal, et les budgets annexes communaux.

➤ **Après en avoir délibéré, Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet :**

Nombre de Votants	30
<i>Abstention (s)</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Contre »</i>	<i>0</i>
<i>Voix « Pour »</i>	<i>30</i>

➤ **La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.**

2026-13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales, prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), par délibération doit intervenir avant le 30 avril lors d'une année de renouvellement.

L'assemblée délibérante doit voter les taux des deux taxes foncières (TFPB et TFPNB) ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale (THRS).

Pour les communes ayant institué l'assujettissement des logements vacants à la THRS, il n'y a aucun taux de THLV à adopter. C'est le taux de la THRS de la commune qui est utilisé pour le calcul de la THLV.

Par ailleurs, le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés. Cette obligation résulte de l'application de l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmée par le Conseil d'Etat (CE, 3 décembre 1999, n° 168408, Phelouzat).

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoyant de procéder chaque année au vote des taux d'imposition de la commune,

Vu les articles du code général des impôts concernés, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition :

- articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B sexies et suivants pour les communes,
- articles 1379-0 bis, 1639 A, 1636 B sexies et suivants pour les EPCI,

Vu les prévisions budgétaires de la collectivité,

Afin d'équilibrer le budget primitif 2025,

➤ **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- **DE DECIDER** de fixer les taux des contributions directes locales de la manière suivante :

Taxes	Proposition des Taux pour 2025	Proposition des Taux pour 2026
Taxe d'habitation sur les résidences Secondaires (THRS)	16.95%	16.95%
Taxe foncière propriétés bâties	34.44%	34.44%
Taxe foncière sur le non bâti	45.26%	45.26%

- **D'AUTORISER** le maire à signer les documents à intervenir.

- **DE VALIDER** une intégration immédiate de ces taux.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	1
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	29

Il en est ainsi décidé à la majorité des membres votants.

2026-14 : CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT ENTRE TERRES DE MONTAIGU, LE CIAS ET LES COMMUNES POUR LE DEPLOIEMENT DES RESEAUX NUMERIQUES ET DE TELECOMMUNICATIONS PRIVES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'agglomération, via sa Direction des systèmes d'informations et de la transition numérique (DSITN), gère l'ensemble des télécommunications, réseaux et systèmes d'informations des différentes collectivités du territoire (serveurs, systèmes de stockage, de virtualisation, sauvegarde, ...etc.).

Le marché existant portant sur la réalisation des travaux de pose et de raccordement de câbles réseau cuivre et de câbles à fibres optiques arrive à échéance fin juin 2026.

L'objectif est de poursuivre le déploiement des réseaux numériques sur le territoire ; soit, pour relier les sites intercommunaux et communaux, soit pour l'extension de sites ciblés (gérés par Terres de Montaigu).

Il est proposé au Conseil municipal de valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les communes, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement définissant les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la DSITN.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1414-3 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes, joint à la présente délibération ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

➤ **Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** Valider la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération et le CIAS pour le renouvellement des prestations susvisées,
- **DE VALIDER** le rôle de coordonnateur du groupement confié à la Communauté d'agglomération, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique,
- **D'APPROUVER** les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le formulaire d'adhésion et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	30

➤ **Il en est décidé ainsi, à la majorité des votants.**

2026-15 : DENOMINATION DES RUES DU LOTISSEMENT DES HAUTS DU PAS DU CLISSONNAIS:

Monsieur Vincent GRIFFON expose que dans le cadre du futur lotissement des Hauts du Pas du Clissonnais « », il convient dès maintenant de procéder à l'identification des rues.

Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement des différents réseaux sur le site. La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des propriétés est exécuté pour la première fois à la charge de la commune ».

Par ailleurs, suivant les dispositions du décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, dans les communes de plus de 2 000 habitants, la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant doit être notifiée par le maire auprès du centre des impôts fonciers ou du bureau du cadastre. Par la suite, notification sera également transmise lors des changements de dénomination d'une voie ancienne, ou à chaque création d'une voie nouvelle.

La dénomination des voies proposées est la suivante et illustrée par le plan ci-dessous :

- Parking de la carrière
- Rue de la carrière
- Impasse de la carrière

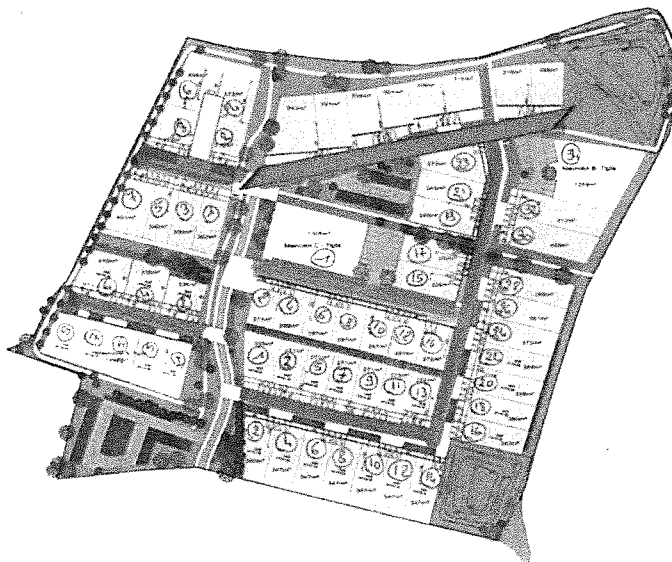
- Rue du col de l'Épi
- Impasse du col de l'épi
- Rue de la pierre au couteau
- Rue des minées

LOTISSEMENT

Cugand
la Bernardière

-LES HAUTS DU PAS CLISSONNAIS

- BLEU FONCÉ: Parking de la Carrière
- BLEU CLAIR: Impasse de la Carrière
- GRISE: Rue de la Carrière
- ROUGE: Rue du Col de l'Épi
- JAUNE: Impasse du Col de l'Épi
- VIOLET: Rue de la Pierre au Couteau
- ROSE: Rue des Minées



➤ **Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** la dénomination des voies et parking comme proposé ci-dessus et annoté sur le plan
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	30

➤ **Il en est décidé ainsi, à la majorité des votants.**

2026-16 : CONVENTIONS AVEC LE SYDEV : LOTISSEMENT DES HAUTS DU PAS DU CLISSONNAIS TRANCHE 1 ET RENOVATION DU PL 506-076 ET PL 506-078 RUE CHANOINE BOUCHET

Il est rappelé que les travaux de réalisation de l'éclairage public sont exécutés par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (Sydev).

A ce titre, le SYDEV propose différentes conventions de travaux pour la réalisation des opérations suivantes :

- De la convention n°L.RN.076.25.004 / PL 506-076 et PL 506-078 Rue chanoine BOUCHET Le coût des travaux s'élève à 2 348 € HT, soit 2818€ TTC. La commune devra assurer une charge financière de 1174€ HT, du coût de ces travaux ;
- De la convention LES HAUTS DU PAS DU CLISSONNAIS TRANCHE 1- E.P4.021.24.001. Le coût des travaux de création des réseaux et branchements s'élève à 231 639€ HT, soit 313 933.8 TTC. La commune devra assurer une charge financière de 208 716€ HT du coût de ces travaux ;

➤ **Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée :**

- **D'APPROUVER** les conventions avec le SYDEV, annexées et d'autoriser leur signature ;
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

➤ **Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote :**

Nombre de Votants	30
Abstention(s)	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	30

➤ **Il en est décidé ainsi, à la majorité des votants.**

2026-17 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU

En vertu des délibérations du conseil municipal en date du 6 janvier 2025, portant délégation à Monsieur le maire, le Conseil municipal est informé des décisions prises au cours de la période du **18 novembre 2025 au 28/01/2026** :

- **De la création ou modification des régies comptables** : Néant
- **De la conclusion ou révision de louages de choses dont la durée est inférieure à 12 ans** : Néant
- **De la signature de contrats d'assurance** : Néant
- **De la procédure pour ester en justice (en défense et en demande)** : Néant
- **De la souscription d'emprunts ou de lignes de trésorerie** : Néant
- **La délégation pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics** :

Marché relatif à une maison pour les assistantes maternelles (MAM)

N° décision	Date	Entreprise	Objet du marché	Nouveau Montant HT	Nouveau Montant TTC
2025-122	18/11/2025	SATI	Avenant 2 Lot 9 / Prestation complémentaire	89 620.48	107 544.58
2025-123	18/11/2025	MENUISERIE BONNET	Avenant 1 Lot 8 / Prestation complémentaire	48 624.26	58 349.11

Marché relatif à l'aménagement de la rue Jean Moulin :

N° décision	Date	Entreprise	Objet du marché	Nouveau Montant HT	Nouveau Montant TTC
2025-121	15/11/2025	BRETAUDEAU	Avenant 2 Lot AMENAGEMENT PAYSAGER / Prestation complémentaire	70 105.18	84126.21

➤ **De la renonciation au droit de préemption urbain :**

N° décision	Date	NOM du propriétaire	ADRESSE	REF CADASTRALE
DEC2025-114	03/12/2025	A2V	26 quater rue du Haut Fief	AL 1087-1083-1084
DEC2025-115	03/12/2025	HERVOUET Dominique et Chantal	9 impasse des Peupliers	AH 188
DEC2025-116	03/12/2025	MACE Bruno	Rue des Jardins	AB 403-405
DEC2025-117	05/12/2025	GUILLET Benjamin	26 rue de Belle Noue	AI 107 - 636
DEC2025-118	05/12/2025	GUILLET Benjamin	Rue de Belle Noue	AI 612
DEC2025-119	08/12/2025	Consorts GANDOLFI	11 rue de l'Avenir	AB 419
DEC2025-120	18/12/2025	CAILLE Philippe	Les Portes	AI 869
DEC2025-124	31/12/2025	MADOU Valérie	Rue du Paradis	AL 1095 - 1093
DEC2025-125	31/12/2025	Consorts BOQUIEN	Fouques	AB 184
DEC2025-126	31/12/2025	A2V	26 ter rue du Haut Fief	AL 1086-1083-1084
DEC2025-127	31/12/2025	GIRARD Charly et Marine	2 bis Chemin du Verger	I 723
DEC2026-002	12/01/2026	Consorts BOUREAU	12 rue des Richaudières	AI 371
DEC2026-003	12/01/2026	VIOLEAU Soizic	16 Fouques	AB 318-330-331

➤ **De la délivrance de concessions de cimetière :**

N° décision	Date	Objet	Bénéficiaire
2025-112BIS	24/11/2025	Attribution concession n°1111JS0019	LE GOVIC née DOUCET Yvette
2026-004	19/01/2026	Attribution case colombarium 1114 COL Z2	M Lambert Joseph
2026-001	05/01/2026	Attribution case colombarium n° 1113 COL Y6	THIBAUD Marie-Josèphe

- **De l'acceptation de dons ou legs :** Néant
- **De l'aliénation de biens mobiliers dont la valeur est inférieure à 4 600 € :** Néant
- **De l'adhésion à des associations :** ADILE (renouvellement)
- **Demande de subventions :** Néant
- **Dépôt de déclarations d'urbanisme relatives à la démolition, la transformation, ou à l'édification de biens communaux :** Néant
- **Délégation relative au budget dans le cadre du règlement budgétaire financiers :** Néant

QUESTIONS DIVERSES

Questions reçues par mail le mardi 10 /02 par M PUICHAUD

1. En période électorale, certains sujets mériteraient d'être réellement débattus Les dépôts sauvages de déchets en font partie, tant sur le fond que sur la forme. Les outils juridiques, réglementaires et opérationnels existent ; ils sont à la disposition des élus. Dès lors, une question s'impose : qu'attendez-vous

Qu'attends Mme la Maire déléguée pour agir ?

Monsieur le MAIRE répond que deux types d'actions sont possibles, la prévention, qui est réalisée avec les services de Terres de Montaigu, mais qui a un effet limité sur les personnes à l'origine de ces dépôts. Sur le volet répréhension, et pour que les dépôts illicites de déchets puissent être sanctionnés, il faut du flagrant délit ou pouvoir identifier l'auteur présumé des faits (si un nom ou une adresse est retrouvé), et qu'il reconnaisse les faits reprochés.

Monsieur le Maire évoque que la police municipale a ajusté son action et procède depuis plusieurs années à l'application de PV électronique en allant directement voir l'auteur présumé des faits. Ce dispositif plus « léger » permet plus simplement de verbaliser, si encore une fois l'auteur présumé reconnaît les faits reprochés. C'est donc mieux, mais la police peut difficilement répondre à toutes les demandes sur l'ensemble du territoire.

Enfin, pour compléter le dispositif et l'améliorer, chaque commune a voté en juin 2025 l'instauration d'une amende administrative. Elle fixe deux tarifs en fonction du type de dépôt (sacs OM ou sacs jaunes / encombrants), et permet à chaque Maire d'émettre un titre de recettes à l'encontre du contrevenant s'il est pris sur le fait, ou si ses coordonnées sont retrouvées dans le dépôt, ou s'il est identifié grâce aux sacs jaunes numérotés qui sont généralisés depuis mars 2025.

2- La commune a procédé récemment au rachat de la parcelle cadastrée n°1060 (ou 1061) située dans le lotissement du Paradis.

À ce jour, pouvez-vous nous indiquer si cette parcelle a déjà fait l'objet d'une revente ou si une cession est envisagée prochainement ? Et à qui ? Particulier ou investisseurs

Le cas échéant, je souhaiterais également connaître les orientations retenues par la municipalité concernant l'attribution de ce bien communal, et notamment si la commune entend privilégier l'accession d'un citoyen ou d'un ménage local, plutôt qu'un investisseur, dans un souci d'intérêt général et de maintien d'un habitat à destination des habitants.

Monsieur le Maire évoque que la candidate contactée est une personne qui est sur la liste d'attente et réside sur la commune. C'est une demande liée à l'adaptabilité de son logement. Elle fait actuellement son étude (banque, constructeur ...) et n'a pas donné de réponse à ce jour.

La séance est levée à 21h00.

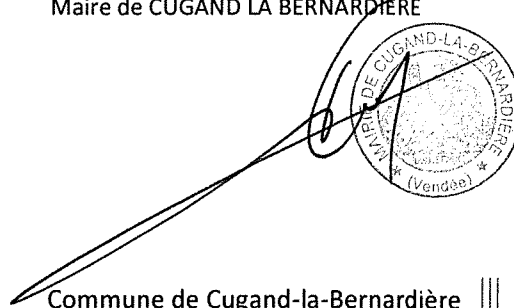
*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

A Cugand-la-Bernardière, le 12 février 2026

Mme Cécile BARREAU
Secrétaire de séance



M Claude DURAND
Maire de CUGAND LA BERNARDIERE



Commune de Cugand-la-Bernardière

